

CCI France et la CNIL signent une convention de partenariat

21 novembre 2023

À l'occasion du [Salon des maires et des collectivités locales](#), Alain Di Crescenzo, président de CCI France, et Marie-Laure Denis, présidente de la CNIL, ont signé une convention de partenariat pour soutenir les TPE et PME dans leurs démarches de mise en conformité au règlement général sur la protection des données.

Le 21 novembre 2023, Marie-Laure Denis, présidente de la CNIL et Alain Di Crescenzo, président de CCI France, ont signé une convention de partenariat qui vise à associer leurs efforts pour accompagner les entreprises afin qu'elles puissent prendre en compte la protection des données tout en développant leurs usages du numérique et leurs innovations.

Cette coopération doit permettre d'accroître la sécurité juridique des entreprises, mais aussi des chambres de commerce et d'industrie ainsi que des établissements publics de l'État et leurs entités, en contribuant à une meilleure connaissance et appropriation du règlement général sur la protection des données (RGPD).

Ce partenariat comprend trois axes de collaborations.

1. L'appropriation par les collaborateurs du réseau des CCI des principes de protection des données avec pour objectifs :
 - pour le réseau des CCI, d'obtenir un socle de connaissance sécurisant ses actions ;
 - pour la CNIL, de diffuser des bonnes pratiques auprès d'un réseau d'établissements publics de l'Etat, accompagnateur des entreprises dans leurs transitions numériques.

Trois cibles distinctes ont été identifiées : les conseillers des CCI « appui aux entreprises généralistes », les conseillers des CCI « appui aux entreprises dans leurs transitions numériques » ainsi que les juristes et DPO des CCI.

2. La constitution d'une offre de services gratuite destinée aux entreprises, notamment aux TPE :

Il s'agit de permettre aux Chambres de commerce et d'industrie de fournir des informations, supports de communication et outils discutés avec la CNIL afin d'en assurer la sécurité juridique.

3. L'organisation d'ateliers collectifs numériques CNIL-CCI dans les territoires pour les TPE, ou autres interventions de la CNIL en région à des événements de promotion de la protection des données organisés par les CCI.

Ce partenariat permet de diffuser, au travers des 122 entités territoriales de CCI France, des conseils pratiques et des outils développés spécialement pour les TPE et PME. Dans un contexte d'explosion des usages numériques et d'augmentation des cyber attaques, il est essentiel de donner aux acteurs de terrain les moyens de protéger les données personnelles de leurs clients, salariés, prospects et partenaires.

Marie-Laure Denis, Présidente de la CNIL

Le réseau des CCI est engagé dans l'accélération de la transition numérique des TPE-PME. Ce partenariat permet à nos conseillers terrain d'enrichir leur socle de connaissances sur les risques numériques et d'apporter des réponses concrètes à leurs clients à la recherche d'éléments de réassurance indispensables pour accroître leur usage numérique.

Alain Di Crescenzo, Président de CCI France

Pour approfondir

- [Tous les contenus de la CNIL pour les TPE-PME](#)
-